



## Présentation de la Facilité d'Assistance Technique du Fonds Africain pour l'Agriculture

### Qu'est-ce que la TAF?

Pour renforcer son impact sur le développement, le Fonds Africain pour l'Agriculture (AAF) a déployé une facilité d'assistance technique de € 10 millions. Cette facilité financera le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises (PME) dans lesquelles l'AAF a déjà investi, l'amélioration des liens entre les petits producteurs et entreprises soutenues par l'AAF et de l'accès au financement dans les régions rurales où l'AAF aurait investi.

L'AAF est un fonds agricole et alimentaire géré par Phatisa qui offre des financements à différents secteurs d'activité en Afrique subsaharienne. La première levée de fonds s'est élevée à US\$ 151 millions, montant qui sera porté à US\$ 300 millions au moment du bouclage fin 2012. L'AAF a pour objectif d'accroître la production alimentaire en Afrique et à cette fin, investit de US\$ 5 à 20 millions par compagnie dans toute la chaîne de valeur alimentaire.

L'AAF s'est engagé à verser au Fonds de PME un montant initial de US\$ 30 millions qui devrait atteindre US\$ 100 millions à la fin du bouclage. La politique d'investissement du Fonds de l'AAF pour les PME reflète celle de l'AAF avec toutefois une limite d'investissement de US\$ 4 millions par compagnie. Le Fonds de l'AAF pour les PME est géré par Databank Agrifund Manager Limited (DAFML, Ghana).

### Qui est derrière la TAF?

La TAF est financée principalement par l'Union Européenne, et gérée par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) avec des contributions de l'Agence Italienne de Coopération pour le Développement, de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et de l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA).

TechnoServe a été retenue pour mettre en œuvre cette facilité. TechnoServe est une ONG internationale avec plus de 40 ans d'expérience qui assiste les entrepreneurs des pays en développement à créer des activités génératrices de revenu.

### Quels sont les objectifs de la TAF?

On estime que d'ici cinq ans, à l'horizon 2017, la TAF aura touché 20,000 petits exploitants agricoles en Afrique. Il est prévu que l'AAF permettra de créer directement des milliers d'emplois, et indirectement, d'être le moteur de la création de plusieurs milliers d'emplois supplémentaires.



Ce projet est financé par l'Union européenne



Ouvrir pour que les populations rurales pauvres se libèrent de la pauvreté

Ce projet est financé principalement par l'UE, géré par le FIDA et mis en œuvre par TechnoServe, avec des contributions supplémentaires de la part de l'Agence Italienne de Coopération pour le Développement, de l'Organisation des Nations unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et de l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA).

Cette publication a été produite avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de TechnoServe et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.



## Quelle sorte d'assistance technique la TAF fournit-elle?

La TAF se concentre sur la consolidation des capacités de ses groupes cibles (les PME et les petits exploitants agricoles fournissant des produits aux compagnies faisant parties du portefeuille de l'AAF) et sur l'amélioration de leurs accès aux marchés et au financement afin de renforcer leur productivité et leurs revenus.

| Composante PME  | Composante du cultivateur sous-traitant   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• élaborer des stratégies de croissance</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• concevoir des programmes pour les cultivateurs sous-traitants</li></ul>       |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• améliorer les normes comptables et les contrôles financiers</li></ul>                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>• organiser/consolider les capacités des petits exploitants agricoles</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• aider les PME à surmonter les lacunes qui autrement empêcheraient tout investissement de capitaux</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• fournir une assistance technique aux organisations agricoles</li></ul>        |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• mettre en œuvre des certifications de qualité</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• assurer une formation pour les prestataires de services agricoles</li></ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• procéder à des études de marché et améliorer les liens avec le marché</li></ul>                             | <ul style="list-style-type: none"><li>• faciliter le financement des intrants par des tierces parties</li></ul>       |

La TAF peut également financer des projets visant à améliorer le financement rural dans les domaines concernés par les entreprises faisant partie du portefeuille de l'AAF. Il peut par exemple s'agir d'évaluer la demande pour des services financiers, de cartographier et de disséminer des informations concernant les institutions financières rurales et les infrastructures connexes, de favoriser la mise en œuvre de formations pour le personnel des institutions financières rurales, ou encore d'encourager et d'améliorer le développement de nouveaux produits pour mieux répondre aux besoins des cultivateurs sous-traitants.

La TAF est en mesure de financer des projets d'assistance technique dont la valeur peut aller jusqu'à 30% de la valeur de l'investissement (avec un maximum de US\$ 500.000) pour chacune des entreprises dans lesquelles l'AAF aurait investi. Tous les projets de la TAF doivent produire des résultats sur le plan du développement, en mettant tout particulièrement l'accent sur le nombre d'emplois directs et indirects créés et sur les résultats qui ont été renforcés grâce aux projets.

## Comment la TAF fonctionnera-t-elle?

En tant que gestionnaire de la TAF, TechnoServe travaillera avec les équipes de Phatisa et de DAFML pour déterminer les besoins des entreprises faisant partie du portefeuille de Fonds de l'AAF et du Fonds de l'AAF pour les PME (et de leurs cultivateurs sous-traitants), élaborer des recommandations en matière de soutien pour l'assistance technique, déterminer, choisir de manière compétitive et passer contrat avec des fournisseurs d'assistance technique qui assureront ce soutien et enfin, gérer la réalisation de projets d'assistance technique pour répondre à ces différents besoins.

Les projets de la TAF seront évalués et approuvés par un comité d'assistance technique composé de Phatisa, du président du conseil consultatif de l'AAF, de DAFML, du FIDA ainsi que d'autres bailleurs de fonds de la TAF.

Dès l'approbation d'un projet, la TAF gèrera la procédure d'appel d'offres pour choisir le prestataire de services qui convient. L'équipe de la TAF surveillera la mise en œuvre de tous les projets TAF financés par la TAF et se réserve le droit de mettre fin à un projet conformément à ses procédures approuvées.

## Informations de contact

Pour de plus amples renseignements sur la TAF, veuillez consulter le site [www.aaftaf.org/Home\\_FR/](http://www.aaftaf.org/Home_FR/)

L'équipe de la TAF est dirigée par **Sarah Marchand**, principale conseillère: [smarchand@tns.org](mailto:smarchand@tns.org)

Pour de plus amples renseignements sur Phatisa ou l'AAF, veuillez consulter le site [www.phatisa.com](http://www.phatisa.com)

**Stuart Bradley** est l'un des associés cofondateurs, chargé des activités de levée de fonds et de relations avec les investisseurs pour Phatisa: [stuartbradley@phatisa.com](mailto:stuartbradley@phatisa.com)

Pour de plus amples renseignements sur le Fonds des PME ou le DAFML, veuillez consulter le site [www.dafml.com](http://www.dafml.com)

**Dennis Matangira** est le principal associé de direction au DAFML: [dmatangira@dafml.com](mailto:dmatangira@dafml.com)